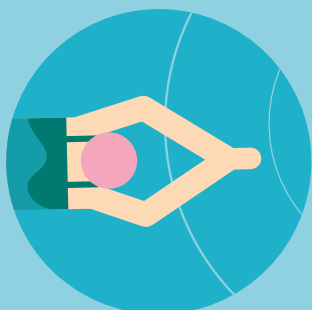


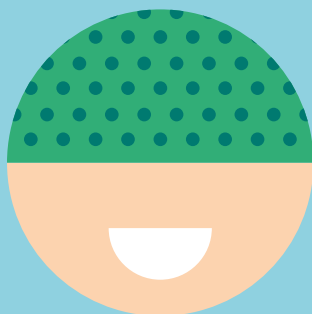
JE



ME



BAIGNE !



La charte du baigneur

dans les piscines
municipales
de Tours

LE SAIS-TU ?



La qualité de l'eau et de l'air sont contrôlées plusieurs fois par jour

2400 m³

d'eau sont contenus dans un bassin de 50 m x 20 m. Elle est filtrée et réchauffée 6 fois en 24h

400 m³

d'eau sont contenus dans un bassin de 25 m x 10 m. Elle est filtrée et réchauffée 8 fois en 24h

50 m³ d'eau environ sont importés chaque jour dans chaque bassin

Les équipes municipales assurent l'entretien quotidien des piscines : locaux, sanitaires, vestiaires, plages et bassins font l'objet d'un contrôle d'hygiène permanent.

TOUS BAIGNEURS, TOUS CITOYENS

- ✓ **Au bord de l'eau**, ne cours pas, respecte les lieux et les autres usagers.
- ✓ **Dans l'eau**, respecte l'espace de chacun, nage dans le sens de la ligne d'eau.
- ✓ **À l'annonce de la fermeture**, quitte le bassin au plus vite pour avoir le temps de te doucher et te rhabiller.

ADRESSES DES PISCINES MUNICIPALES

**Piscine
Gilbert Bozon**
35 rue Galpin Thiou
37000 Tours

**Piscine
du Mortier**
2 ter rue de la Bassée
37100 Tours

Pour l'environnement et pour le bien être de tous, je respecte la charte du baigneur.

Ainsi, je contribue à consommer moins de chlore, moins d'eau, et moins d'air recyclé.



Je me déchausse dans la zone prévue

Prends soin de ne pas salir les vestiaires et les sols. Ils sont désinfectés plusieurs fois par jour.



Je mets un maillot de bain propre



Je n'oublie pas d'aller aux toilettes

Lorsque tu nages, l'eau appuie sur ton ventre et provoque l'envie d'aller aux toilettes



Je prends une douche savonnée

Lorsque tu prends une douche savonnée, tu pollues 8 fois moins l'eau de la piscine.



Je mets un bonnet de bain

Mettre un bonnet de bain évite de salir l'eau et de boucher les filtres de la piscine



Je passe les deux pieds dans le péliduve



Et hop !
À moi le plaisir de la baignade !



La qualité de la baignade est l'affaire de tous. Elle dépend du respect des consignes suivantes :



Se déchausser dans la zone prévue



Aller aux toilettes avant la baignade



Prendre une douche savonnée avant la baignade



Mettre un bonnet de bain



Passer les deux pieds dans le pédiluve



Ne pas aller à la piscine si je suis porteur de maladies contagieuses ou d'infection de la peau.

Ville de Tours
Direction des Sports
Service des piscines
Tél. : 02 47 70 86 86
sport@ville-tours.fr

tours.fr

VILLE DE
TOURS